Image not found or type unknown

Révision pension alimentaire

Par **Junicc**, le **21/09/2020** à **01:50**

Bonjour,

L'ex concubine de mon conjoint nous menace de faire appel à son avocate pour une réévaluation de la pension alimentaire.

Mon mari lui verse actuellement 150€/mois pour leur fils.

Il a changé de travail et à donc augmenté de salaire. Mon mari est le seul à payer toutes les factures et alimentation car je ne travaille pas et nous avons deux enfants. Fait nouveau également, l'ex concubine de mon mari travail (à l'époque du jugement elle ne travaillait pas). Pensez vous qu'elle peu obtenir une augmentation de sa pension alimentaire ?

Merci par avance de vos reponse.

Par **youris**, le **21/09/2020** à **12:02**

bonjour,
Ce n'est pas l'avocat qui décide mais le JAF qui peut être saisi sans avocat.
il est toujours possible pour les parents de demander une modification du montant de la pension alimentaire auprès du JAF.
votre mari pourra de son côté demander une réduction de la pension alimentaire en indiquant que la mère de l'enfant a trouvé un travail.
Salutations

Par **Visiteur**, le **21/09/2020** à **12:19**

Bonjour,

Si votre mari le souhaite, vous pouvez utiliser ce document.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés